

L'importance du barème tient au fait qu'il sert de base à la répartition des dépenses non seulement à l'ONU mais aussi à de nombreuses autres organisations. Les membres de la Cinquième Commission savent que la majorité des institutions spécialisées utilisent le barème de l'ONU. Ce que l'on sait moins, c'est qu'un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales empruntent ce même barème. Même si leur composition diffère de celle de l'ONU, elles ont constaté qu'il permet de répartir proportionnellement les contributions. Il serait intéressant de connaître toutes les organisations qui utilisent le barème de l'ONU et de faire la somme des ressources ainsi réparties.

Le présent rapport du Comité des contributions, ainsi que ceux qui l'on précédé, analysent les aspects conceptuels, méthodologiques et statistiques rencontrés lors de la fixation des barèmes. A ce jour, nous n'avons pas réussi à introduire de nouveaux indicateurs statistiques qui seraient susceptibles d'améliorer quantitativement et qualitativement l'évaluation de la capacité de paiement de chaque pays. A cet égard, il n'apparaît pas souhaitable de ne faire qu'une utilisation partielle des nouveaux indicateurs dont certains pays disposent. C'est pourquoi ma délégation entérine la conclusion du Comité et regrette qu'il ne soit pas encore possible d'améliorer la fiabilité du revenu national en tant que mesure de la richesse nationale. Toutefois, nous serions heureux de nous associer à toute initiative qui permettrait l'élaboration de statistiques universelles exprimant la richesse nationale.

Le Comité des contributions a souligné que les fluctuations du cours des importations et des exportations sont l'un des facteurs déterminants du revenu national. Elles sont donc automatiquement prises en considération chaque fois que l'on compile des statistiques sur le revenu national. Si l'on faisait des ajustements sélectifs pour certaines quotes-parts en fonction de la fluctuation des cours, cela reviendrait à faire double emploi du même facteur, ce qui serait injuste. Pour cette raison, ce facteur ne devrait pas être utilisé seul lorsque l'on fixe chacune des quotes-parts. Cependant, en dernière analyse, le Comité des contributions pourra estimer qu'en certaines circonstances une exception est justifiée. Ma délégation voudrait aussi savoir si le Comité a utilisé les prix pour ajuster les quotes-parts. En outre, nous ne sommes pas convaincus de l'opportunité de faire des exportations de ressources naturelles non renouvelables un facteur de pondération. A long terme, le revenu national est déterminé lui aussi par la consommation nationale des ressources non renouvelables.

Il n'est pas étonnant que le Comité des contributions ait été incapable de trouver des méthodes pour indexer les revenus nationaux sur l'inflation et les fluctuations du taux de change. S'il le désire, le comité pourra, à l'occasion d'une des sessions de l'Assemblée générale, nous fournir un relevé détaillé des obstacles rencontrés lors de la définition des données en prix constants et nous donner une idée de la possibilité de supprimer ces obstacles dans les années à venir. Il ne fait pas de doute qu'une meilleure compréhension de la question des prix constants contribuera à faire accepter le barème recommandé.